Image not found or type unknown

salarié, aide licenciement ou droit au chomage...

Par **nordiquenorth**, le **23/07/2011** à **20:26**

Bonjour,

Je travail dans une entreprise qui change beaucoup de region (en france). A cause des concurrents etrangé, mon entreprise a perdu des marchés en france. Refusans de faire un licensiement economique (500 employés), et ayant des marchés à l'etranger (chine), on nous propose donc de partir. J'ai que 6ans dans l'entreprise. J'aimerais savoir mes droits si je refuse de partir, si j'aurai le droit au assedic le temps de retrouver un travail en france, mes droits en general...

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **23/07/2011** à **20:41**

Bonjour,
L'employeur ne peut vous faire des propositions de reclassement à l'étranger qu'avec votre accord et s'il n'ont que ça à vous proposer, un licenciement économique s'impose...
Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou d'une organisation sydicale voire d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés